



FICHE D'INSCRIPTION 2021 – 2022 LABORATOIRE DES ARTS – ECOLE DES ARTS

Avez-vous déjà été inscrit(e) l'année précédente : oui non

ATELIER SOUHAITE(1) : JOUR : HORAIRE :
DURÉE :

(1)-Voir avec l'enseignant. (Tél.: 06 13 83 63 78)

RENSEIGNEMENTS ELEVE ENFANT OU ETUDIANT

Enfant* Étudiant* (*Études supérieures – fournir un certificat de scolarité*) (*cocher la case)

Nom : Prénom :

Sexe : M F Né(e) le :

Domicile : chez ses parents en garde alternée chez sa mère chez son père autre

RESPONSABLES LEGAUX

Mariés Vie maritale Pacsés Célibataire Séparés Divorcés Veuf(ve)

Autorité parentale : Conjointe père et mère Père seul Mère seule Tuteur

Responsable 1 : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

☎ domicile ☎ portable :

Responsable 2 : Père Mère Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

☎ domicile ☎ portable :

Facture au Nom du : Responsable 1 Responsable 2 (Parent qui inscrit l'enfant)

En cas de séparation : j'atteste avoir informé l'autre parent de l'inscription de mon enfant au Laboratoire des Arts de Plaisance du Touch.

Nom du médecin traitant : Tél :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

➤ Autorise, en cas d'urgence, les responsables à contacter les services d'urgence oui non

- Autorise mon enfant à suivre un cours à l'extérieur de l'atelier sur la commune de Plaisance du touch
oui non
- Autorise mon enfant à être filmé ou photographié dans le cadre de l'École des Arts et renonce à tout droit
à l'image oui non
- Autorise mon enfant mineur à partir seul à la fin du cours oui non
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur oui non

Je soussigné(e) agissant en qualité de certifie
l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date : Signature :

RENSEIGNEMENT ELEVE ADULTE

(MERCI DE COMPLETER TOUTES LES LIGNES)

Nom : Prénom :

Sexe : M F Né(e) le :

Demandeur d'emploi (si oui cocher la case) (Fournir l'attestation de pôle emploi)

Adresse :

.....

Mail :

☎ domicile ☎ portable :

Nom du médecin traitant : Tél :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

- Autorise, en cas d'urgence, les responsables à contacter les services d'urgence oui non
- Autorise à être filmé ou photographié dans le cadre de l'École des Arts et renonce à tout droit à l'image
oui non
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur oui non

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date : Signature :



DOCUMENT A CONSERVER

FICHE D'INSCRIPTION 2021 – 2022 LABORATOIRE DES ARTS - ÉCOLE DES ARTS

CONTACT :

- Pour tout renseignement pédagogique merci de contacter Monsieur Christian DURANTE par mail à : c.durante@plaisancedutouch.fr ou par téléphone au 06.13.83.63.78. Merci de laisser un numéro de téléphone sur le mail afin de vous rappeler.

**L'inscription définitive sera confirmée lors de la réunion de rentrée (permanence) qui aura lieu le mercredi 8 septembre 2021 au Laboratoire des Arts de 18h00 à 20h00.
La reprise des cours aura lieu le mardi 14 septembre**

- Pour tout renseignement administratif merci de contacter le secrétariat au 06 70 79 13 52 ou par mail à : ecoledesarts@plaisancedutouch.fr

SECRETARIAT :

ÉCOLE DES ARTS : TÉL : 05 62 13 54 68

MAIL : ecoledesarts@plaisancedutouch.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- ☞ Fiche d'inscription remplie et signée
- ☞ Justificatif (un certificat de scolarité pour les étudiants, une attestation de pôle emploi pour les demandeur d'emploi) à fournir avant le 1er octobre 2021
- ☞ Avis d'imposition du foyer fiscal ou de la personne qui a inscrit l'élève en cas de garde alternée

FONCTIONNEMENT DES TRIMESTRES :

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ OU NON RÉSILIÉ EST DÛ

1ER TRIMESTRE : MI SEPTEMBRE À FIN DÉCEMBRE

2ÈME TRIMESTRE : JANVIER À FIN MARS

3ÈME TRIMESTRE : AVRIL À FIN JUIN

RESILIATION :

Pour toute résiliation, veuillez en informer le secrétariat de l'École des Arts par mail et le professeur.

INFORMATION IMPORTANTE :

Enfants mineurs : Les élèves sont placés sous l'autorité des professeurs du Laboratoire des Arts durant leurs heures de cours. L'enfant mineur doit être conduit jusqu'à l'intérieur de la salle de cours. Le déposer à proximité ne suffit pas à le placer sous la responsabilité de l'école des arts. Les parents de l'enfant mineur doivent s'assurer de la présence du professeur avant le cours et être présents à la fin du cours pour le récupérer. En cas de retard des parents, les enfants mineurs non autorisés à partir seuls après les cours, devront attendre leurs parents dans la salle de cours du Laboratoire des Arts.